

5 février 2021
Français
Original : français

**Groupe d'experts des Nations Unies
pour les noms géographiques
Session de 2021**

Session virtuelle, 3-7 mai 2021

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Normalisation nationale et internationale des noms géographiques :
collecte de noms, traitement par les bureaux, autorités nationales,
détails topographiques s'étendant au-delà d'une même souveraineté
et coopération internationale**

Un guide pour décider du nom d'un lieu

Résumé**

La France a connu de 2015 à 2019 une série de réformes territoriales se traduisant notamment par la fusion de plusieurs régions et par celle de nombreuses communes, et donc par la création de nouveaux noms de lieux.

Or, la Commission nationale de toponymie (CNT) n'a été associée ni à la conception de ces réformes ni à leur mise en œuvre par les collectivités territoriales. Elle n'a pu que constater a posteriori la piètre qualité de certains des nouveaux noms adoptés. Dès lors, elle s'est mobilisée pour apporter aux décideurs, et d'abord aux élus, une aide pour améliorer le traitement de la question du nom.

Dès 2015, elle a écrit aux préfigurateurs des nouvelles régions pour attirer leur attention sur la question, pour présenter quelques questions à prendre en compte et pour proposer son aide. Ce courrier est arrivé trop tard pour être utile pour les noms des régions, mais il a contribué à faire partager la préoccupation d'une toponymie de qualité.

Pendant la vague de fusion de communes qui a suivi, avec l'appui du Ministère de l'intérieur et de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, la Commission a proposé son aide et émis des avis particuliers à la demande de mairies ou de préfectures.

* GEGN.2/2021/1.

** Le rapport complet (GEGN.2/2021/55/CRP.55) a été établi par Pierre Jaillard, Président de la Commission nationale de toponymie et Président du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (France). Il pourra être consulté, uniquement dans la langue de l'original, à l'adresse suivante : https://unstats.un.org/unsd/ungegn/sessions/2nd_session_2021/.



Enfin, elle a mis à profit cette expérience et une pause dans les réformes liée aux élections municipales pour élaborer un guide pratique à l'usage des élus, intitulé *Décider du nom d'un lieu*, qu'elle a publié en ligne en janvier 2021. Ce guide sensibilise à l'importance culturelle, patrimoniale et politique des noms de lieux, propose des conseils pour choisir le nom d'un lieu, rappelle les règles s'appliquant à son écriture, précise les compétences et procédures juridiques applicables et donne enfin quelques références complémentaires. Sa mise en page a été réalisée par le Ministère de la culture et sa diffusion s'appuie sur l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité.

La Commission croit que ce guide peut être plus largement utile à tous ceux qui s'intéressent aux noms de lieux et aux processus présidant à leur adoption. Elle espère qu'il incite les décideurs à davantage de prudence et les citoyens à davantage de vigilance à ce sujet.
